# Mme DIARRA PRIMATURE

## REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple – Un But – Une Foi

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENTA

DECRET N°2017-1003 /PM-RM DU 26 DEC. 2017

## PORTANT REPARTITION DES CREDITS DU BUDGET D'ETAT 2018

### LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances;

Vu la Loi n°2017-073 du 26 décembre 2017 portant Loi de Finances pour l'exercice 2018;

VU le Décret n°2017-0315/P-RM du 08 avril 2017 portant nomination du Premier ministre;

Vu le Décret n°2017-0320/P-RM du 11 avril 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

#### DECRETE:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Les crédits budgétaires autorisés par la Loi n°2017-073 susvisée sont répartis comme indiqué à l'annexe au présent décret.

<u>Article 2</u>: Dans le cadre de la régulation budgétaire prévue à l'article 29 de la Loi n°2017-073 du 26 décembre 2017 portant Loi de Finances pour l'exercice 2018, les crédits sont ouverts par arrêté du ministre chargé des Finances.

Article 3: Le ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel.

Bamako, le 26 DEC. 2017

Le Premier ministre,

Le ministre de l'Economie

et des Finances,

Abdoulaye Idrissa MAIGA

Docteur Boubou CISSE